

*Selig sind die Toten,  
die in dem Herrn sterben von nun an.  
Ja, der Gott spricht,  
dass sie ruhen von ihrer Arbeit;  
denn ihre Werke folgen ihnen nach.*  
Requiem de Brahms  
**Apocalypse 14 v. 13**

Le lundi 24 février 2014, à l'aube de ses 87 ans

## **André CHARLET**

*Musicien*

nous a quittés.

Nous sommes dans une peine profonde mais aussi pleins de reconnaissance pour tout ce qu'il nous a donné.

Sa femme: Daisy **Charlet-Arnaud**;

Ses enfants: François et Valentine **Charlet** et leur mère Annemarie **Graber**;

Ses nièces: Valérie et Isabelle **JeanRichard-Charlet**;

Les familles parentes et amies **Charlet, Tappy, Rozmuski, Apothéloz, Arnaud et Damon**.

Le Service religieux aura lieu au temple de Dommartin, le lundi 3 mars à 14 heures, et selon le désir d'André, dans l'intimité de sa famille et de ses amis les plus proches.

André Charlet repose en la chapelle de l'Hôpital d'Orbe.

Un concert du chœur Pro Arte et de la Chorale du Brassus sera donné en mémoire d'André le dimanche 9 mars à 17 heures, au temple de Morges.

Nous remercions particulièrement le Docteur Claude Cachin de l'Hôpital d'Orbe et toute son équipe pour la qualité de leurs soins et leur humanité. En lieu et place de fleurs, vous pouvez penser à la Fondation Mère Sofia à Lausanne, CCP N° 70-639170-1 ou Envol auprès de la BCV Lausanne, CCP N° 10-725-4, s/cpte 928.01.25 (mention André Charlet). Merci.

Domicile de la famille: Daisy Charlet-Arnaud, route du Temple 29,  
1041 **Dommartin**.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.